



Parking dans lotissement privé sans syndic avec accès piéton

Par **bzhjoe**, le **26/09/2015** à **09:36**

bonjour, j'habite dans un lotissement. il y a un petit parking au bout du lotissement. Celui ci est occupé par l'auto d'une habitante qui n'a qu'un droit de passage piéton. Lors d'un entretien au printemps, le maire m'a confirmé que le lotissement est toujours privé et que cette personne ne devrait pas stationner son véhicule sur le parking; L'accès est ouvert à tous et il n'y a pas de syndic, chacun fait ce qu'il veut !

J'ai 3 voitures dont 2 garées sur mon terrain. J'ai adressé un courrier au maire pour lui dire que la situation persiste. Si le maire n'intervient pas, qui est en mesure d'intervenir ? C'est désespérant ces gens sans gêne !